

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

La commune reprend la main sur l'aire de jeux du city stade



La rénovation du city stade ayant eu lieu l'an passé, la commune vient de récupérer une aire de jeux en excellent état, suite aux transferts de certains équipements aux communes.

Un ensemble de décisions importantes ont été prises lors du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le vendredi 18 mars. Les élus ont notamment convenu des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs et voté pour une participation au programme d'aide à la rénovation des logements vacants.

Les points suivants ont été abordés en conseil :

Aide à la rénovation des logements vacants. - Dans le cadre du programme local de l'habitat, la communauté d'agglomération d'Épinal (CAE) met en place une aide à la rénovation des logements vacants. Cette opération, qui a reçu le soutien de l'agence nationale de l'habitat, de la Région Grand Est et du Département, consistera à l'accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs afin de les encourager à rendre leurs logements confortables, économes et sains ; lutter contre les situations de précarité ; favoriser le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie ; encourager la restauration de logements ; redynamiser les centres bourgs.

Après avoir exposé toutes les modalités de cette opération, le maire, Gilles Dubois, a proposé que la commune participe à cette opération à raison de 2 000 € par logement, soit le montant plafonné par dossier déposé. Accord unanime du conseil municipal.

Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement. - Les élus ont décidé que cette année, deux ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) auraient lieu sur la commune : le premier du 11 au 15 avril et le second, pendant les vacances d'été, du 6 au 29 juillet. Les élus ont également adopté les tarifs de ces centres qui sont fixés de la sorte : quotient familial inférieur à 850 € : 55 € par enfant scolarisé au RPI (regroupement pédagogique intercommunal), 60 € pour les extérieurs ; quotient familial supérieur à 850 € : 60 € pour les enfants du RPI, 65 € pour les extérieurs. Quant aux repas, ils seront facturés au prix de 5 € l'unité, le coût réel de ces repas étant de 6,80 €, la commune prenant en charge la différence.

Toujours au niveau de l'ALSH, deux encadrants ont été embauchés pour le mois d'avril : un Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et un autre sans, alors que pour l'été, leur nombre sera défini selon les inscriptions aux tarifs de 40 €/jour pour ceux qui ont le Bafa et 30 € pour les autres. Enfin, le règlement intérieur a été adopté.

Participation financière au syndicat mixte pour l'informatisation communale. - Les élus ont adopté la participation financière au SMIC (syndicat mixte pour l'informatisation communale) qui s'élève à 540 €, les crédits nécessaires seront inscrits au BP (budget primitif).

Transfert de l'aire de loisirs. - La CAE a officialisé le transfert de l'aire de jeux située derrière l'école. En contrepartie, elle versera à la commune la somme de 3 000 € par an pour l'entretien. Fondation du patrimoine. - La commune a accepté la reconduction à la Fondation du patrimoine et dans ce cadre le versement de la cotisation annuelle qui est de 75 €.

• **Fondation du Patrimoine**

La commune a accepté la reconduction à la Fondation du Patrimoine et dans ce cadre le versement de la cotisation annuelle qui est de 75 €.